

■ **Fondation du vallon de l'Hermance**, à Hermance, CH-660-0165965-9, la sauvegarde et le maintien à l'état naturel du vallon de l'Hermance, etc. (FOSC du 06.08.2009, p. 11/5184262). Les pouvoirs de Gindre Romain, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Chavaz Roger, d'Onex, à Collonge-Bellerive, est membre du conseil avec signature collective à deux.

Registre journalier no 14270 du 15.09.2009 / CH-660.0165.965-9 / 05255602